

Bulletin Municipal

N°1

UN NOUVEAU MAIRE A VERNEVILLE

Le 22 mars dernier, le nouveau Conseil Municipal s'est réuni pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

C'est **Thérèse LAVALLEY**, maire sortant, qui a installé les membres dans leurs nouvelles fonctions.

Ces derniers sont ensuite passés au vote.

Mireille Maury a été élue **Maire**.

Gilles Girard a été élu **premier adjoint**.

Le poste de **deuxième adjoint** est revenu à **Philippe GISCLARD**.

Patrice THIEL a, quant à lui, été élu au poste de **troisième adjoint**.

Souhaitons bon courage à la nouvelle équipe municipale dans la réalisation de tous ses projets.



De gauche à droite :

Sylvain GUERNIER, Eric LEROY, Patrice THIEL, Laurent KARMANN, Gilles GIRARD, Robert KURZ, Mireille MAURY, Pascal PHILBERT, Philippe GISCLARD, Christian BLADT, Jean-Paul GATTONI, Marylène DALLA VECCHIA, Muriel CASSAT et Régine TOSCANO.

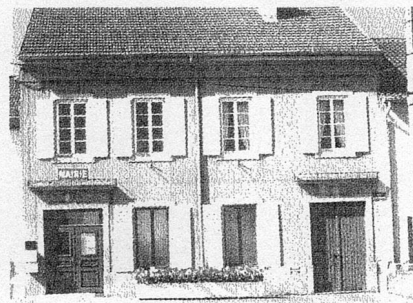
SOMMAIRE

Horaires d'ouverture	page 2	Carnaval et fête école maternelle	page 11
Divers, Etat civil	page 3	Fête des écoles	page 12
Rappel de civisme, Fête patronale	page 4	Foot	page 13
Fleurissement et travaux	page 5 à 7	Gym	page 14
Bibliothèque	page 8	SIVT	page 15
Théâtre	page 9	Sécurité routière	page 16 et 17
Rando VTT	page 10	Au conseil municipal	page 18 à 20

HORAIRE D'OUVERTURE

MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64
E-mail : mairie.verneville@wanadoo.fr



Ouverture au public :

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00
Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00

LA POSTE



LA POSTE

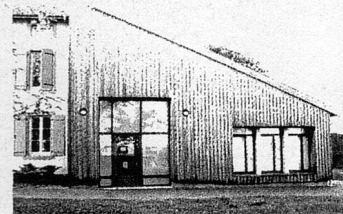
Du Lundi au Vendredi de 9 h 30 à 11 h 00
Vendredi Soir de 17 h 00 à 18 h 30
Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

BIBLIOTHEQUE

Mercredi 16 h 00 à 18 h 00
Samedi 14 h 00 à 16 h 00

A compter du 1er Septembre 2008, nouveaux horaires :

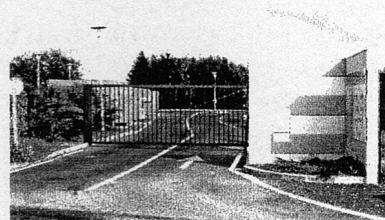
Mercredi 16 h 00 à 18 h 00
Vendredi 17 h 00 à 19 h 00



DECHETERIES

Vernéville (route d'Amanvillers, après la salle socioculturelle)

Lundi 14 h 00 à 18 h 30
Mercredi 9 h 30 à 18 h 30
Vendredi 14 h 00 à 18 h 30
Samedi 9 h 30 à 18 h 30



Ars / Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, Jeudi 14 h 00 à 18 h 30
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 9 h 30 à 18 h 30
Dimanche 9 h 30 à 12 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

DIVERS

FERMETURE DE LA POSTE

Du Vendredi 25 Juillet 2008 au 16 Août 2008 inclus.

FERMETURE DE LA MAIRIE

Du Vendredi 1er Août 2008 au Vendredi 22 Août 2008 inclus.

En cas d'urgence, s'adresser au Maire ou à ses Adjoints:

M. MAURY : 03.87.61.84.80

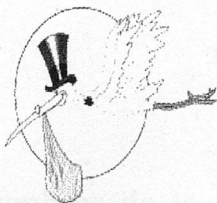
G. GIRARD : 06.25.70.25.31

P. GISCLARD : 06.60.36.90.54

P. THIEL : 06.80.44.60.33

ETAT CIVIL

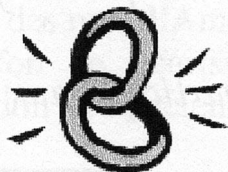
Tous nos vœux de bonheur et de prospérité à :



Emma HERNANDEZ, le 14/01/08.

Axel LOUIS, le 02/06/08.

Ont concrétisé leur union :



Isabelle DE CECCO et Eric CHAUMONT, le 12/04/08.

Marie-Christine ALVES et Pascal Daniel PHILBERT, le 07/06/08.

En mémoire à ceux qui les ont connus :



Guy LEGROS, le 14/02/08.

Jean-Paul BOULIER, le 28/02/08.

Roger WEBER, le 05/04/08.

Monique VERY, le 18/04/08.

QUELQUES RAPPELS DE CIVISME

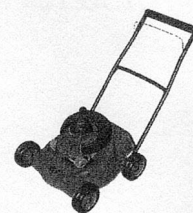
Pour ne pas indisposer le voisinage, veuillez respecter les prescriptions de l'arrêté concernant l'emploi des engins à moteur bruyants tels que :
tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, débroussailleuses etc.....

Les créneaux horaires d'utilisation sont les suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

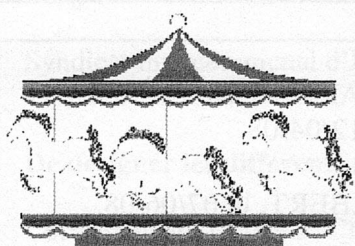


Lâcher son chien dans le village est une solution de facilité pour leur propriétaire.

Il est rappelé que tout chien doit être tenu en laisse sur le domaine public.

Tout manquement à cette règle élémentaire et civique peut conduire à une mise en fourrière de l'animal.

FETE PATRONALE



Comme chaque année, le FC Vernéville vous accueillera à la salle socio-culturelle Gabriel Watrin pour la fête patronale.

Vous êtes cordialement invités à participer aux deux soirées organisées.

La soirée du Samedi 12 Juillet sera animé par un DJ et celle du Dimanche 13 Juillet par l'orchestre " FAMIDORE ".

Restauration sur place

≈ Grillades ≈

≈ Frites ≈

≈ Jête de veau ≈



Un feu d'artifices offert par la municipalité sera tiré à la tombée de la nuit du 13 Juillet.

Travaux de la rue du Gué en voie d'achèvement

Les enrobés ont été réalisés, les deux candélabres installés, encore un peu de patience pour la connexion au réseau EDF et les finitions au pied des candélabres. Ensuite il ne restera plus qu'à réceptionner les travaux.

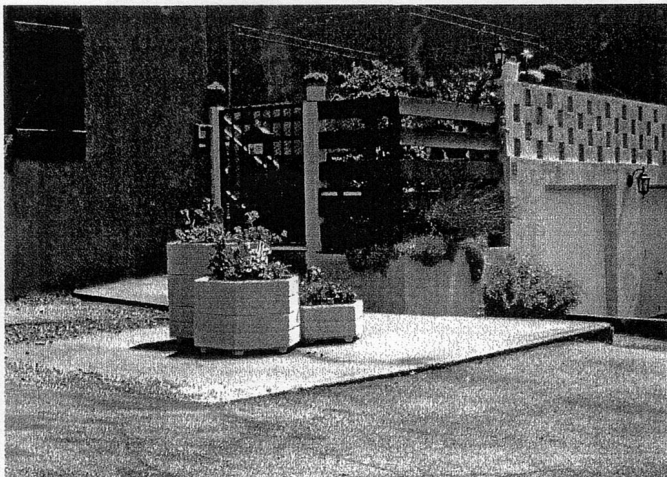


Fleurissement du village

Les membres de la commission environnement ont soumis au Conseil municipal leur projet de fleurissement de la commune pour cet été.

C'est ainsi que deux bacs à fleurs ont été installés, l'un devant la Mairie et l'autre au carrefour des rues d'Amanvillers, de Batilly et de la Grand Rue.

Un effort de fleurissement a été également fait aux alentours du cimetière avec l'installation de l'ancienne auge préalablement installée devant la Mairie.



Lancement des travaux du lotissement
« **Le clos de Chantrenne** »

Le 26 mai dernier, l'opération de viabilisation des terrains à bâtir a débuté.

Le Maître d'ouvrage est la **Société LOGANE** dont le siège social se trouve à Maizières - les-Metz, 4 rue du 4 septembre

Elle a confié la maîtrise d'œuvre à la Société Lorraine d'Ingénierie

Les principales entreprises retenues pour la réalisation des travaux sont :

la Société STRADEST

la Société ELRES RESEAUX

Ces sociétés travaillent en coordination avec les différents concessionnaires desservant notre commune, EDF/GDF, HAGANIS, SIEGVO, FRANCE TELECOM et en partenariat avec le Conseil Général, la CA2M et la Commune de Vernéville.

Cette opération comporte 16 lots, Ce lotissement débouchera sur deux voies existantes, la rue de Chantrenne et la route de Gravelotte.

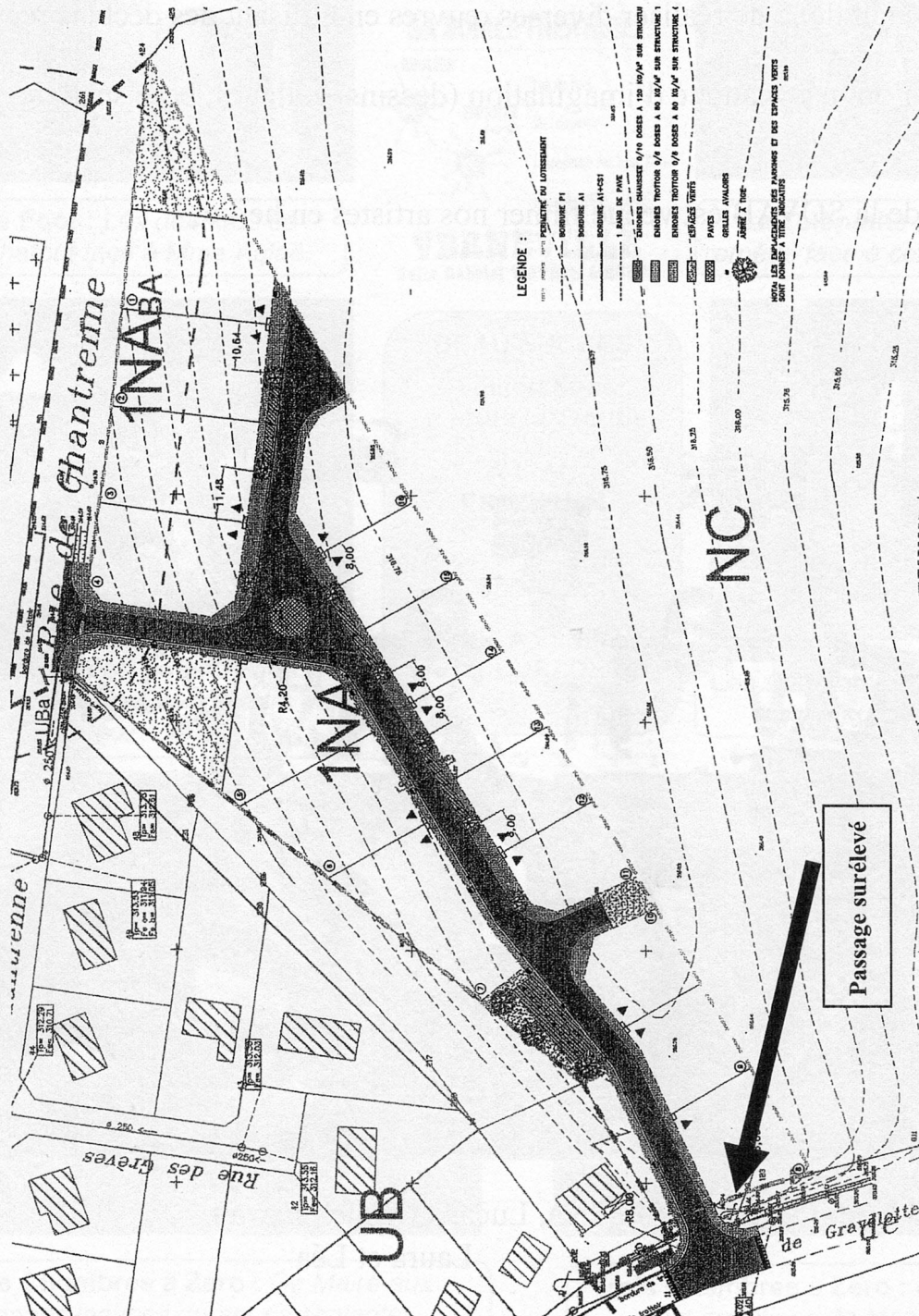


Raccordement au réseau d'assainissement du futur lotissement
"le clos de Chantrenne"

En raison du manque de visibilité, l'entrée et la sortie de ce lotissement sur la route de Gravelotte présentent des risques sur le plan sécuritaire, Madame le Maire en accord avec la commission des travaux a demandé au maître d'ouvrage d'y réaliser un plateau surélevé.

Cette réalisation est envisagée et sera possible après la signature d'une convention entre le Conseil Général, la commune et le maître d'ouvrage.

Plan du lotissement



Graines de stars à la bibliothèque

En réponse à une sollicitation de la SOVAB de Batilly désirant associer les communes environnantes à leur journée de l'innovation 2008 et à l'initiative de la municipalité, Mesdames KURZ Marie Anne et VONLANTHEN Nicole, bénévoles à la bibliothèque ont accepté de présenter des réalisations de leurs jeunes adhérents.

Le sujet choisi était destiné à sensibiliser les enfants d'une manière ludique, créative et artistique au tri des déchets et à la préservation de la nature. La consigne était donc de réaliser diverses œuvres en utilisant des déchets recyclables.

Les enfants n'ont pas manqué d'imagination (dessins, collages, base spatiale, planètes etc...).

Une équipe de la SOVAB est venue filmer nos artistes en herbe.



*De gauche à droite : Ludovic, Aurélien, Lucas, Manuel, Erwan,
Laura et Léa*

Vernéville et son Théâtre

Les représentations des 26 avril et 03 mai 2008



Fou de Foot : Les déboires de M. Touchatout face à Mme Aglaë.

SAMÉDIS
26 avril & 03 mai 08

"École Buissonnière" présente

SA SOIRÉE THÉÂTRALE

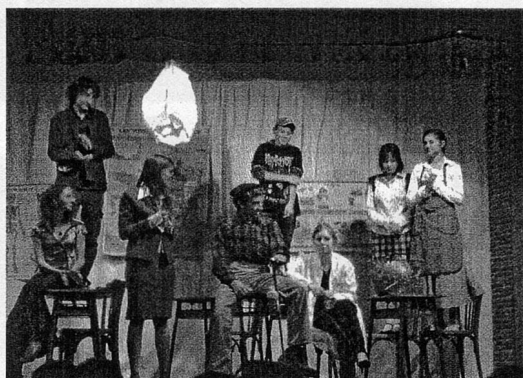
ADULTES 6€
ENFANTS 3€ (6-12 ANS)

"Fou de Foot"
"La Télépatite"
"L'Académie des Sous Doués"
"Trois Chambres à Zéro"

VERNEVILLE
Salle Gabriel WATRIN à 20h30



La Télépatite : Un bien curieux remède face à cette étrange maladie.



L'académie des Sous Doués : Pas facile d'enseigner en cours du soir.

BEAU SUCCES
Félicitations
à toute la Troupe

**A L'AN
PROCHAIN**

*Pour de nouvelles
Surprises*

**PENSEZ A VENIR LES
ENCOURAGER**



Les spectateurs : Une salle comble aux deux représentations.



Trois Chambres à Zéro : Ce Maire aux grandes lacunes durant sa scolarité.



Trois Chambres à Zéro : Comment faire face aux ambitions de Monsieur le Maire !

La 4^{ème} Rando VTT à Vernéville

La Vernévilloise en date du 18 mai 2008



Ravitaillement :



Récompense :

Départ :

La Vernévilloise
Rando VTT
18 MAI 2008

Organisé par le Club de Rando VTT de Vernéville

18 MAI 2008

Équipe Vélo de Vernéville et 400 bénévoles

à 10h15 pour le départ à 10h30

Remerciements à l'association pour l'organisation

et aux

VERNEVILLE

2008 Vélo de Vernéville

Rando VTT le 18 MAI 2008

MCYCLES

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE

VERNEVILLE



Ravitaillement :



Réconfort :

Malgré les inquiétudes météorologiques les vététistes convaincus se sont inscrits pour parcourir les chemins et sentiers tracés pour l'occasion. Beaucoup de pluie les deux nuits précédentes qui a inquiété les organisateurs lors du balisage des trajets - mais c'était sans compter la ténacité des sportifs qui, sous un temps un peu nuageux se sont aventurés sur le plateau. Sur des parcours et des niveaux variés ils ont sillonné à travers champs, bois et prairies. Ils ont traversé quelques villages sous la vigilance des bénévoles positionnés aux endroits stratégiques. Trois ravitaillements placés sur les parcours attendaient les participants pour leur offrir rafraîchissements et collations.

Villages traversés : AMANVILLERS - CHATEL ST GERMAIN - PETIT CHATEL - LESSY - LORRY - ROZERIEULLES - SCY CHAZELLES - STE RUFFINE - VAUX - VERNEVILLE

22 km : 350 mètres de dénivelé. 52 participants - dont une famille de Gravelotte - Arthur âgé de 7 ans a gagné la coupe du plus jeune participant

35 km : 600 mètres de dénivelé. 127 participants - une coupe également pour le doyen âgé de 67 ans - originaire de Mondelange

46 km : 800 mètres de dénivelé. 112 participants

60 km : 1055 mètres de dénivelé. 36 participants

Carnaval



Le défilé



Les Sélectionnés



Les participants au spectacle

Le traditionnel défilé de Carnaval s'est déroulé sous un beau soleil pour de nombreux enfants, avec à la clé, un concours portant sur le déguisement le plus original. Ensuite un spectacle a été assuré par « l'Atelier du Sous-Sol » pour la joie de tous, avant une dégustation de « Beignets Maisons » préparés par les bénévoles de l'association.

« Au pays des pas comme nous »

Jeudi 12 juin, les élèves de l'école maternelle de Gravelotte regroupant des enfants de Vernéville, Gravelotte, Rezonville et Vionville ont convié leurs parents à la découverte d'un spectacle qu'ils ont créé de toutes pièces.

« Au pays des pas comme nous » a transporté le public, venu très nombreux, dans un voyage imaginaire en Afrique.

Très applaudis, les enfants, ont quitté la scène, heureux d'avoir offert un moment d'évasion aux plus grands.

Félicitations à tous pour le travail accompli tout au long de l'année scolaire.



FETE DES ECOLES

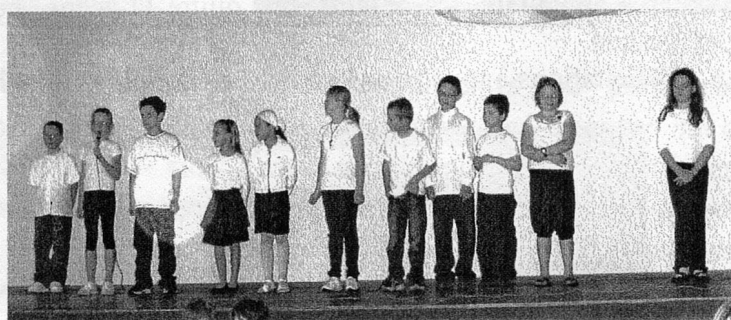
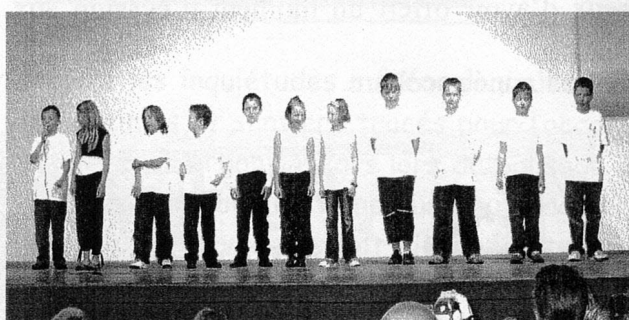
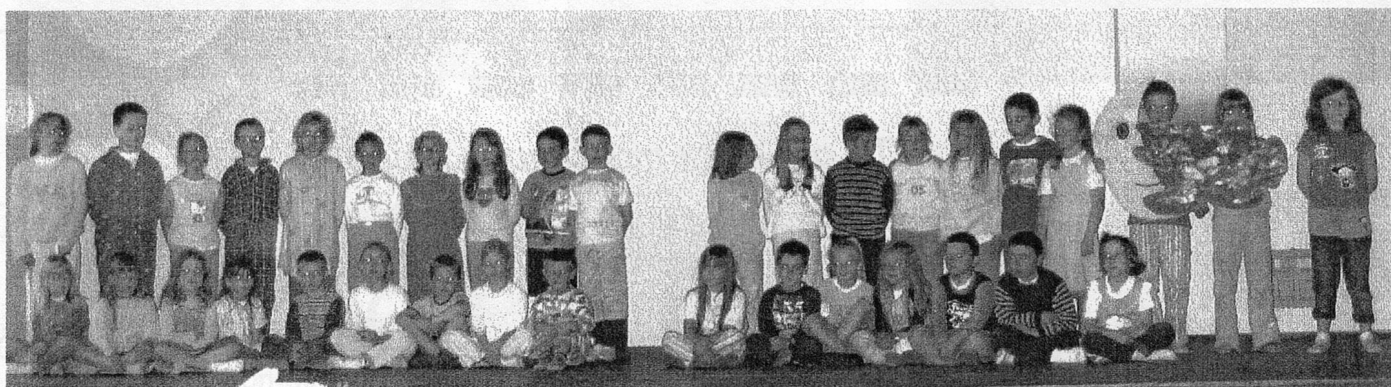
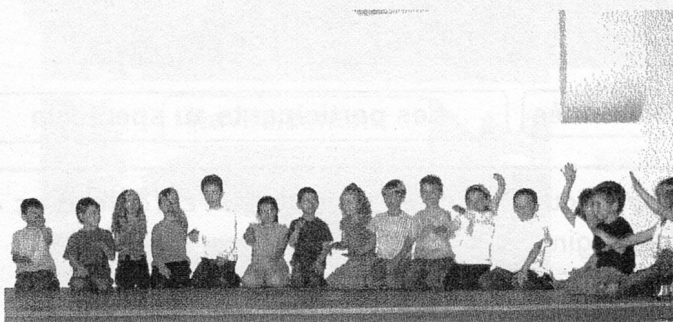
C'est par un temps frais et couvert que les enfants des quatre villages du regroupement pédagogique se sont réunis, le samedi 24 mai, à la salle Gabriel Watrin de Vernéville, pour la traditionnelle fête de l'école.

Les enfants ont présenté à leurs parents, frères et sœurs, papis et mamies,... un spectacle varié composé de danses, de chant, de poèmes,...

Petits et grands ont ensuite partagé un repas préparé par les parents bénévoles de l'association « Les Enfants d'abord ».

L'après-midi s'est poursuivi par des jeux destinés aux enfants ainsi que des ballades à dos de poneys.

Cette journée chargée d'activités fut très appréciée par tous et restera dans la mémoire des enfants.



Vernéville et son Football Club

Ses Equipes



Equipe des Benjamins

Toutes ces équipes représentent environ 100 licenciés, dirigeants compris.



Equipe des Moins de 13 ans

Les équipes de benjamins (30 licenciés) et les - 13 ans (25 licenciés) se sont jumelées avec Gravelotte et Ste Marie aux Chênes.

Après un championnat en demi-teinte, ils comptent se racheter la saison prochaine sous la houlette de Nordine, Jean François, Eric et Philippe.

Les jeunes désirant s'inscrire pour la saison prochaine seront les bienvenus pour porter « Haut » les couleurs du FC Vernéville dans un esprit de sportivité et de compétitivité.



Equipe des Seniors

Les seniors ont effectué un championnat correct en terminant 5^{ème} du groupe H en 2^{ème} division de district.

La saison prochaine verra la naissance d'une deuxième équipe et cela grâce aux bénévoles qui œuvrent au quotidien.

**Courage et Félicitations
à tous les participants**

*Sans omettre
ceux qui œuvrent à l'entretien du terrain*



Equipe des Vétérans

Les vétérans, après 18 ans d'existence, se retrouvent un samedi tous les 15 jours dans un esprit de convivialité, où l'importance du résultat n'existe plus et tout cela pour essayer de renouveler des gestes qui deviennent de plus en plus difficiles à réaliser au fil du temps.

Mais peu importe, ils se racontent leurs exploits passés autour d'un casse-croûte à l'issue des matchs.

Pour mémoire : Chaque année, le Club organise 3 manifestations :

- Le Nouvel An

- Une soirée « choucroute »

- La fête patronale

(le 2^{ème} week-end de juillet)

Fin de saison du Gym Club de VERNEVILLE

La dernière séance de l'année 2007/2008 qui réunit les 16 adhérents de la section des enfants âgés de 5 à 12 ans s'est déroulée le mercredi 25 juin 2008 à la salle socio-culturelle Gabriel Watrin.

Ceux-ci sont encadrés par Isabelle et Martine, leurs animatrices.

L'objectif de cette activité du Gym Club est de participer au développement de la motricité, de l'équilibre et de l'adresse des enfants. Pour ce faire, les animatrices utilisent des ballons, des anneaux, des cerceaux, des cordes, des échasses etc...dans des activités individuelles ou des sports collectifs.

Les séances se déroulent en salle ou en plein air suivant les conditions météorologiques.

Pour clore la saison, Liliane les avait tous rejoints et veillait à la bonne organisation d'un repas de fin de saison offert par l'association à ses petits adhérents.



Les différentes activités du Gym Club reprendront à la mi-septembre. La Présidente, Mireille GUERNIER et les membres du comité vous donnent rendez-vous à la rentrée prochaine pour les rejoindre aux différentes séances de leur club :

Lundi de 20 H à 21 H
Gym animée par Rachel

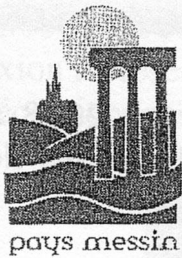
Mardi de 10 H à 11 H
Gym douce animée par Liliane

Mercredi de 10 H à 11 H
Gym des enfants animée par Isabelle et Martine

Jeudi de 20 H à 21 H
Step et aérobic animés par Rachel

Montigny-lès-Metz, le 16 mai 2008

S.I.V.T



**Opération « Balades en Pays Messin »
organisée par le Syndicat Intercommunal
à Vocation Touristique du Pays Messin
en partenariat avec ses communes membres
et associations locales**

au cours de la période du 15 juin au 26 octobre 2008

Communiqué de presse

Suite au succès qu'a remporté l'opération « Balades en Pays Messin » l'an passé, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, présidé par Monsieur Jean-Luc BOHL, a décidé de la reconduire en 2008.

Suite au succès qu'a remporté l'opération « Balades en Pays Messin » l'an passé, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Pays Messin, présidé par Monsieur Jean-Luc BOHL, a décidé de la reconduire en 2008.

L'objectif est de faire découvrir ou redécouvrir le patrimoine riche et varié que possède le territoire, haut de ses 3.000 ans d'histoire, encore trop souvent méconnu.

Communes et associations locales se sont joints au syndicat pour faire visiter le grand public les mille et un trésors que recèlent le Pays Messin au cours de la période du 15 juin au 26 octobre 2008.

Pour ce faire, plus d'une cinquantaine de visites guidées, pour certaines gratuites, seront organisées dans quinze communes. Il s'agit d'une véritable invitation à la découverte.

La chapelle Notre Dame de Rabas et l'abbaye cistercienne à Saint-Hubert, Metz et ses joyaux, l'église Sainte-Croix de Lorry-Mardigny, le château de Pange, l'IUFM et le château de Courcelles à Montigny-lès-Metz, le vieux village de Marly, l'église-prieuré d'Aube, le village de Dornot et sa tradition viticole, le Centre Thermal et Touristique à Amnéville, la crypte de l'église Saint-Martin à Malancourt-la-Montagne, le fort de l'Aisne à Verny, les peintures murales de l'église Saint-Martin à Sillegny, le village d'Ay-sur-Moselle, la chapelle seigneuriale de Cherisey, l'église fortifiée et le circuit de la pierre, la vigne et l'eau vive à Lessy ne manqueront pas de charmer les visiteurs attendus nombreux.

Un programme répertoriant l'ensemble de ces visites et les modalités de participation sera disponible à la Maison du Pays Messin à compter du 13 juin 2008.

Pour tout renseignement, contacter la Maison du Pays Messin, 71c, rue de Pont-à-Mousson 57950 MONTIGNY-LES-METZ. Tél. 03.87.56.83.63.

Sécurité Routière

Nouvelles Mesures

Le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) du 13 février 2008 a décidé, à l'instar de nombreux autres pays européens, que **les conducteurs de tout véhicule (*) devront disposer :**

- d'un **gilet de sécurité** et
- d'un **triangle de pré-signalisation**.

(*) Cette obligation concerne les conducteurs de véhicules immatriculés en France, de même que les conducteurs de véhicules étrangers circulant en France. En revanche, cette mesure ne s'applique pas aux conducteurs de véhicules à 2 ou 3 roues et de quadri-cycles à moteur non carrossés.

Cette obligation fera l'objet d'un décret

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Pourquoi ces mesures ?

Il s'agit de renforcer la sécurité des usagers en situation d'arrêt d'urgence :

- Le conducteur doit être mieux perçu par les autres usagers lorsqu'il sort de son véhicule et
- Ce véhicule en difficulté doit être mieux signalé.

Mode d'emploi du gilet de sécurité :



Le gilet de sécurité, conforme à la réglementation en vigueur, devra être porté par le conducteur avant de sortir du véhicule, lequel est immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence.

Ce gilet doit être conforme à la directive 89/686/CEE du Conseil du 21 décembre 1989 concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux EPI (équipements de protection individuelle). Cette conformité est attestée par le marquage C E apposé sur le gilet et par la présence d'une notice d'instruction.

Mode d'emploi du triangle :

Le triangle de pré-signalisation devra se trouver à bord du véhicule. Le conducteur devra le placer sur la chaussée, dès qu'il sort du véhicule, à une distance de 30 mètres au moins de celui-ci ou de l'obstacle à signaler.

Ce triangle doit être homologué conformément au règlement de Genève n° 27 en vigueur. Sa conformité est attestée par le marquage suivant apposé sur le triangle :



N'oubliez pas :

L'allumage des Feux de Détresse reste obligatoire, lorsque le véhicule en est équipé.

Pour que chaque Français puisse s'équiper dans les meilleures conditions, Jean-Louis Borloo, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, annonce que **l'entrée en vigueur des sanctions pour les automobilistes ne sera applicable qu'à compter du 1er octobre 2008.**

À cette date, le non-respect de ces obligations sera passible d'une contravention de la quatrième classe (amende forfaitaire de 135 €, amende minorée de 90 €).

« Ne tardez pas, le gilet et le triangle peuvent vous sauver la vie. Le gouvernement accorde ce délai afin de permettre à tous les particuliers d'acquiescer le gilet et le triangle et aux professionnels de doter leur flotte » explique Jean-Louis Borloo.

Pensez à vous équiper dès à présent si cela n'est pas déjà fait.

Il en va de votre sécurité et de celle des autres

Dès votre achat, déballez ces équipements et essayez les.

N'attendez pas une situation d'urgence pour les découvrir.

Faites en sorte qu'ils soient facilement accessibles dans l'habitacle pour l'un et dans le coffre pour l'autre.

Sécurité Routière

Nouvelles Mesures (informations pratiques)

Pourquoi ?

LE CONTEXTE : En quittant votre véhicule immobilisé sur la chaussée en cas de panne ou d'accident, vous êtes très exposé car peu visible. C'est particulièrement le cas sur autoroute : pensez à vous protéger en passant derrière la glissière.

LA RÈGLE : Les conducteurs de tout véhicule en circulation devront désormais disposer d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation

Vous devez conserver le gilet à disposition dans l'habitacle du véhicule.

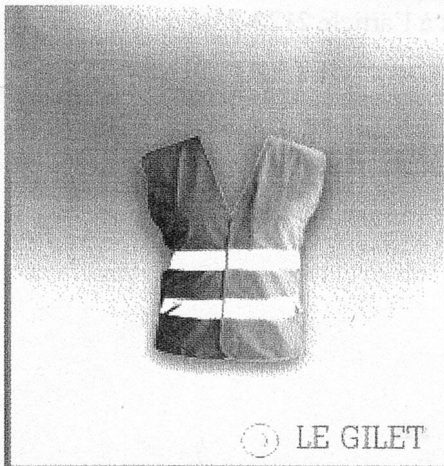
Revêtez votre gilet de sécurité avant de sortir de votre véhicule.

N'oubliez pas pour autant les règles élémentaires de sécurité, particulièrement sur autoroute. Revêtez votre gilet et protégez-vous en passant derrière la glissière de sécurité

SANCTION : Le non-respect de ces deux obligations est passible d'une contravention de quatrième classe (90 € d'amende).

Le gilet de sécurité est disponible dans les rayons "accessoires auto" des supermarchés, chez les équipementiers autos, dans les boutiques des stations-service...

Pour être homologué, le gilet de sécurité doit disposer du marquage CE et être accompagné d'une notice d'instruction.



① LE GILET

Comment l'utiliser ?

Où le trouver ?

Pourquoi ?

LE CONTEXTE : Votre véhicule est immobilisé sur la chaussée et présente un risque pour la sécurité de la circulation. Vous devez le signaler aux autres véhicules par un triangle de pré-signalisation.

LA RÈGLE : Les conducteurs de tout véhicule en circulation devront désormais disposer d'un gilet de sécurité et d'un triangle de pré-signalisation

L'allumage des feux de détresse demeure obligatoire, lorsque le véhicule en est équipé.

LA SANCTION : Le non-respect de cette obligation est passible d'une contravention de quatrième classe (90 € d'amende).

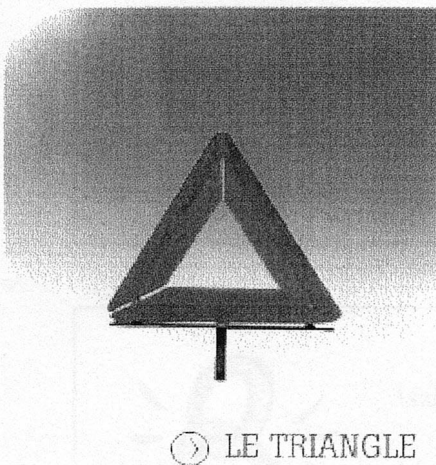
Pour être efficace, le triangle de pré-signalisation doit être placé sur la chaussée, à une distance de 30 mètres au moins du véhicule à signaler, de manière à être visible en toute circonstance par les conducteurs venant sur la même voie de circulation.

Lorsque le véhicule est immobilisé à la sortie d'un virage, le triangle doit être installé en amont de l'entrée de ce virage

Le triangle de pré-signalisation est disponible dans les rayons "accessoires auto" des supermarchés, chez les équipementiers autos, dans les boutiques des stations-service...

Sa conformité est attestée par le marquage suivant apposé sur le triangle ou son conditionnement :

(E) 27R



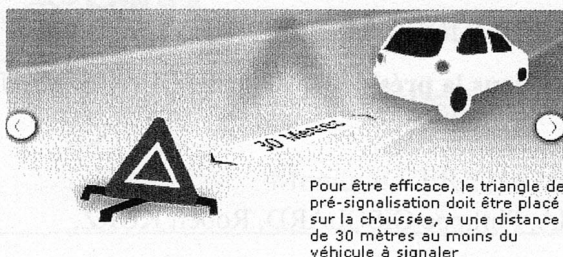
② LE TRIANGLE

Comment l'utiliser ?

Où le trouver ?



Attention ! Il est obligatoire de revêtir un gilet rétro-réfléchissant avant de quitter le véhicule pour mettre en place le triangle de pré-signalisation. C'est pourquoi il est obligatoire de conserver le gilet à disposition dans l'habitacle du véhicule.



Pour être efficace, le triangle de pré-signalisation doit être placé sur la chaussée, à une distance de 30 mètres au moins du véhicule à signaler



Lorsque le véhicule est immobilisé à la sortie d'un virage, le triangle doit être installé en amont de l'entrée de ce virage.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 Mars 2008 :

Mme MAURY Mireille, Maire, a donné lecture de la démission de Madame LAVALLEY de son poste de conseillère municipale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé :

De fixer l'indemnité de fonction du Maire et des adjoints, conformément à l'article 2123-23-1 du CGCT, à compter du 22 mars 2008,

indemnité du Maire : 31% de l'indice 1015

indemnité de chacun des trois adjoints : 8,25% de l'indice 1015

De désigner les délégués suivants au sein des syndicats :

SIEP

Titulaires : Mireille MAURY, Patrice THIEL

Suppléants : Laurent KARMANN, Pascal PHILBERT

SIEGVO

Titulaires : Gilles GIRARD, Philippe GISCLARD

Syndicat de Voirie d'Ars sur Moselle

Titulaires : Mireille MAURY, Philippe GISCLARD

Suppléants : Christian BLADT, Robert KURZ

Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire du Haut Plateau Messin

Titulaires : Mireille MAURY, Muriel CASSAT

Suppléants : Jean-Paul GATTONI, Régine TOSCANO

SIVT du Pays Messin

Titulaire : Pascal PHILBERT

Suppléant : Jean-Paul GATTONI

Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ouest Messin

Titulaire : Laurent KARMANN

De désigner les différents représentants de la commune comme suit :

Correspondant Défense : Christian BLADT

FOMAL : Pascal PHILBERT

PAIO : Eric LEROY

AGURAM : Mireille MAURY

CA2M : Mireille MAURY, Muriel CASSAT

De nommer les membres aux différentes commissions, sous la présidence de Mme Mireille MAURY :

COMMISSION DES SPORTS ET LOISIRS

Membres : Eric LEROY, Marylène DALLA -VECCHIA, Philippe GISCLARD, Robert KURZ, Pascal PHILBERT

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Membres : Jean-Paul GATTONI, Laurent KARMANN, Robert KURZ, Muriel CASSAT, Sylvain GUERNIER, Patrice THIEL

COMMISSION PLAN LOCAL D'URBANISME

Membres : Christian BLADT, Muriel CASSAT, Gilles GIRARD, Patrice THIEL

COMMISSION DES TRAVAUX

Membres : Christian BLADT, Pascal PHILBERT, Gilles GIRARD, Philippe GISCLARD, Patrice THIEL

COMMISSION INFORMATIONS MUNICIPALES

Membres : Christian BLADT, Muriel CASSAT, Sylvain GUERNIER, Jean-Paul GATTONI

COMMISSION FETES ET CEREMONIES

Membres : Laurent KARMANN, Eric LEROY, Muriel CASSAT, Marylène DALLA-VECCHIA, Philippe GISCLARD

COMMISSION GESTION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Membres : Pascal PHILBERT, Régine TOSCANO, Philippe GISCLARD, Gilles GIRARD, Patrice THIEL

COMMISSION DES APPELS D'OFFRES

Membres Gilles GIRARD, Philippe GISCLARD, Robert KURZ, Jean-Paul GATTONI

COMMISSION DES PERSONNES AGEES

Membres : Marylène DALLA-VECCHIA, Sylvain GUERNIER, Christian BLADT, Jean-Paul GATTONI, Gisèle PETIT

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Membres : Christian BLADT, Gilles GIRARD, Sylvain GUERNIER

D'accorder, pour la bonne marche de l'administration communale, une délégation en totalité au Maire au titre de l'article L2122-22 pour la durée du mandat.

D'attribuer à l'association des Foyers Mosellans d'Accueil aux Libérés (FOMAL) une subvention d'un montant de 333,18 € pour l'année 2008.

Séance du 04 Avril 2008 :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré a décidé :

- D' invalider l'élection en date du 28 mars 2008 du 2^{ème} délégué à la CA2M suite au constat d'une erreur.
- De procéder à une nouvelle élection et de nommer Mademoiselle Muriel CASSAT 2^{ème} délégué à la CA2M.

Séance du 15 Avril 2008 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

BUDGET PRIMITIF 2008

Après avoir examiné le projet du budget primitif de l'exercice 2008 et après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé d'approuver le budget primitif 2008 arrêté en recettes à 364 248,46 € et en dépenses à 354 702 € pour la section de fonctionnement et à 674 000,00 € en recettes et en dépenses pour la section d'investissement. 13 voix pour. (1 absent).

TAUX DES TAXES

Le conseil municipal a décidé d'augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales de 1 %. La taxe d'habitation passe de 7,94 % à 8,02 %, le foncier bâti de 9,27 % à 9,36 % et le foncier non bâti de 43,07 % à 43,50 %.

RATIO PROMUS-PROMOUVABLES

Le conseil municipal décide de fixer les ratios d'avancement de grade pour la collectivité à 100 % pour chaque catégorie.

INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER DE LA COMMUNE

Le conseil municipal a décidé d'attribuer au trésorier l'indemnité de conseil pour la durée du mandat.

DIVERS

Madame Mireille MAURY informe le conseil municipal du résultat des élections au sein des syndicats suivants :

Syndicat Scolaire : Président – Michel TORLOTING
Vice Président – Marielle PAYEN

SIEP : Président – Patrice THIEL
Vice Président – Jacques RENAUD

SIEGVO : Président-M.KELLER
Vice Président- M.SIMON

CA2M : Président-M.BOHL Jean-Luc

Mademoiselle Muriel CASSAT et Monsieur Laurent KARMANN ont présenté au conseil les réflexions menées par la commission environnement lors de la réunion de travail du 04 avril 2008.

Madame le Maire informe le conseil municipal de la décision de la commission permanente du conseil général : les travaux projetés place de la Fontaine et place de l'Église n'ont pas été retenus lors de la répartition de la dotation 2008.

L'équipe de l'information municipale vous souhaite de bonnes vacances.